

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1899.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 s'élève à fr. 22,303,810 »

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à 22,400,360 »

Soit pour 1899 une diminution de fr. 94,330 »

qui provient des modifications suivantes :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1899 fr. 21,697,310 »

— 1898 21,709,110 »

DIMINUTION. fr. 11,800 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1899 fr. 608,500 »

— 1898 691,250 »

DIMINUTION. fr. 82,750 »

Soit en moins. fr. 94,550 »

Cette diminution se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale.*

Crédit demandé pour 1899 fr. 7,000 »

— 1898 2,000 »

AUGMENTATION. fr. 5,000 »

Cette augmentation est la conséquence de la réorganisation du service de la statistique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 7. — Cour de cassation. — *Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	7,200 »
— 1898		8,000 »
DIMINUTION.	fr.	800 »

Cette diminution représente la somme inscrite en charge temporaire au Budget de 1898.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

Section 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	543,400 »
— 1898		538,000 »
AUGMENTATION.	fr.	8,400 »

sollicitée afin de pouvoir accorder des augmentations de traitement au personnel se trouvant en 1899 dans les conditions réglementaires.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	994,600 »
— 1898		1,003,000 »
DIMINUTION.	fr.	8,400 »

Le crédit de 994,600 francs suffira pour parer aux nécessités de ce service.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 54. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1899	fr.	14,000 »
— 1898		30,000 »
DIMINUTION.	fr.	16,000 »

Il a été porté au Budget de 1898, outre le crédit habituel de 10,000 francs, une somme de 20,000 francs en charge temporaire, pour l'acquisition des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

imprimés nécessaires aux divers services des prisons pendant une période de cinq ans.

Depuis lors, l'école de bienfaisance de Moll a été chargée de fournir annuellement à ces services tous les imprimés dont ils ont besoin. Dans ces conditions, la somme de 20,000 francs prévue en charge temporaire pour 1898 ne sera utilisée que jusqu'à concurrence d'un cinquième, soit 4,000 francs. A l'avenir, une somme de 4,000 francs sera nécessaire pour solder la fourniture annuelle des imprimés; le crédit de l'article 54 est ainsi fixé à la somme de 14,000 francs, charge permanente.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (2^e annuité).*

Crédit proposé : 100,000 francs.

Ce crédit est le même que celui demandé pour l'exercice 1898; il représente la deuxième annuité de la somme de 700,000 francs nécessaire à l'exécution des travaux d'agrandissements reconnus indispensables au bâtiment servant de dépôt de mendicité et de maison de refuge à Bruges.

ART. 61. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction.*

Crédit proposé : 500,000 francs.

Le coût de la construction de ces trois prisons s'élèvera approximativement à 1,600,000 francs.

ART. 62. — *Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville.*

Crédit proposé : 8,500 francs.

La ville de Louvain avait décidé d'ouvrir une rue le long du mur d'enceinte de la prison centrale. Pour éviter des communications visuelles, la ville a consenti, à la demande du Département de la Justice, au déplacement de la rue projetée.

Le Département de la Justice a été dispensé ainsi de frais de trottoirs, de pavage, etc., auxquels il aurait été tenu.

Il en résulte une charge supplémentaire pour la ville et il a été décidé d'allouer à celle-ci, à titre de compensation, un subside de 8,500 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt et un millions six cent nonante-sept mille trois cent dix francs fr. 21,697,310 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent huit mille cinq cents francs 608,500 »

Soit ensemble à vingt-deux millions trois cent cinq mille huit cent dix francs . . fr. 22,505,810 »
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(136)

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1899.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 •	587,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	480,000 •		
3	Matériel.	70,000 •		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. -- Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	7,000 •		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 •		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. -- Personnel	275,020 •	6,074,480 •	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	7,200 •		
8	Cours d'appel. — Personnel	1,121,920 •		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	43,500 •		
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.	2,461,000 •		
11	— Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	215,000 •		
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,823,440 •		
13	— Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.	125,000 •		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	10,000 •	68,330 •	
15	— Matériel	1,500 •		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts	43,700 •		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,330 •		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 •	1,513,300 •	
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 •		
20	des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,300 •		

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 .	107,000 .
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> . . .	200,000 .	524,000 .
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	200,000 .	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice; impression d'avant projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen Matériel (<i>Y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire.</i>)	15,000 .	
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	11,000 .	
20	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 .	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . .	20,000 .	37,000
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	9,000 .	
20	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	4,000 .	
	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
31	Clergé supérieur du culte catholique	285,000 •	5,353,200 •
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,500,000 •	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	600,000 •	
34	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	83,200 •	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 •	
36	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000 •	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 •	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 •	
39	Pensions ecclésiastiques (payement de termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 •	
40	Secours à des ministres des cultes	50,000 •	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
SECTION 1 ^{re} . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	2,745,000 •	4,481,000
42	Subsides a): 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	100,000 •	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.			
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . . .	543,400 »	
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel — Loyer d'immeuble	994,600 »	
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 »	
47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
CHAPITRE X.			
PRISONS.			
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 »	
49	Salaires des détenus.	160,000 »	
50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	22,000 »	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	15,000 »	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	1,235,000 »	2,648,000 *
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	9,000 »	
54	Frais d'impression et de bureau	14,000 »	
55	Patronage des condamnés libérés	50,000 »	
56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	175,000 »	
CHAPITRE XI.			
FRAIS DE POLICE.			
57	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	48,000 »	64,000 »
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 »	
	TOTAL. fr.		21,697,510 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (2 ^e annuité).	100,000 »	608,500 »
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction	500,000 »	
62	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville	8,500 »	
	ENSEMBLE. . . . fr.		22,505,810 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1898.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

V. BEGEREM.

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(142)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1899.



BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE I ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre				
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service				
		NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
			MINIMUM.	MAXIMUM.		
Personnel.						
	Secrétaire général (1)	1	10,000		14,000	1) Application au serré- taire général de l'arti ce 5 de l'arrêté organique.
	Directeurs généraux (2)	2	9,000	10,000	21,000	(2) Id. à un directeur gé- néral.
	Inspecteurs généraux (5)	2	7,000	8,000	21,000	(5) Deux inspecteurs gé- raux avec rang et traite- ment de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique.
	Directeurs	7	7,000	8,000	54,500	(4) Un inspecteur général à titre personnel avec rang et traitement de directeur.
	Inspecteur (4)	1	5,500	6,500	8,000	(5) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique.
	Chefs de division (5)	9	5,500	6,500	57,000	(6) Id. à 1 chef de bureau.
	Contrôleurs	2	4,000	5,000	9,500	(7) Id. à 2 sous-chefs de bureau.
	Chefs de bureau (6)	15	4,000	5,000	58,400	
	Sous-chefs de bureau (7)	18	3,100	3,800	62,500	
	Commis de 1 ^{re} classe	17	2,600	3,000	48,200	
	— 2 ^e —	16	2,100	2,500	36,600	
	— 3 ^e —	14	1,400	2,000	23,100	
	— expéditeur (8)	1	2,100	2,500	2,700	(8) Id. au commis-expéditeur
	— expéditionnaires	7	1,200	2,000	9,900	
	— classeurs	17	1,200	2,000	22,650	
	Attachés	»	»	»	»	
	Huissier audiencier (9)	1	1,800	2,500	3,000	(9) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.
	— de salle	1	1,400	2,400	2,500	
	Messagers (10)	10	1,000	2,000	15,200	(10) Id. à 3 messagers.
	Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000	
	Concierges	2	700	1,400	2,800	
	Boute-feux	3	700	1,500	2,650	
	Nettoyeuses (11)	6	500	1,000	4,700	(11) Id. à 1 nettoyeuse.
	Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires	»	»	»	1,500	
TOTAL.		151			480,000	
						A REPORTER. . . fr.

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
480,000	480,000	»	»	480,000	480,000	»
501,000	501,000	»	»	501,000	501,000	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
		Matériel.
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. fr. 37,000 »
	b.	Éclairage, chauffage de 125 foyers 16,000 »
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 17,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		ORDRE JUDICIAIRE.
		COUR DE CASSATION. — Personnel.
6	»	Premier président 1 16,000 16,000
		Président de chambre 1 13,000 13,000
		Conseillers. 15 11,250 168,750
		Procureur général 1 16,000 16,000
		Avocats généraux 2 12,000 24,000
		Greffier en chef 1 7500 à 8500 8,500
		Greffiers adjoints. 2 4500 à 5500 10,000
		Huissiers audienciers 6 750 4,500
		Secrétaire du parquet 1 4500 à 5500 5,000
		Commis 1 2000 à 3000 2,250
		Messagers 5 1200 à 1800 (1) 3,460
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881 » » 360
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président. » » 300
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889) » » 1,500
		275,620
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
501,000	501,000	»	»	501,000	501,000	»
70,000	70,000	»	»	70,000	70,000	»
7,000	2,000	5,000	»	2,000	605 75	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,725 65	
587,000	582,000	5,000	»	582,000	581,531 40	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000				
275,620	275,620	»	»	275,620	272,870	»
275,620	275,620	»	»	275,620	272,870	»

(1) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1881 à l'usage.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
275,620	275,620	»	»	275,620	272,870	»
7,200	8,000	»	800	7,200	7,178 60	
1,121,920	1,121,920	»	»	1,121,090	1,111,273 42	
43,300	43,300	»	»	43,300	40,741 60	
1,448,040	1,448,840	»	800	1,447,210	1,433,063 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>			
	a.	Présidents	4	7500 à 8500	31,000
		Vice-présidents	13	6,500	84,500
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250
		Juges	54	5,000	170,000
		Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	31,000
		Substituts	25	5,000	115,000
		Greffiers	4	7500 à 8500	32,500
		Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	147,500
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 4400	17,000
		Commis.	26	1200 à 2800	43,900
		Huissiers audienciers	23	400	9,200
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)			4,000
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di-</i> <i>nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres,</i> <i>Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.</i>			
	b.	Présidents	14	7,000	98,000
		Vice-présidents	15	5,500	71,500
		Juges d'instruction	26	5,250	136,500
		Juges	48	4,500	216,000
		Procureurs du Roi	14	7,000	98,000
		Substituts	29	4,500	130,500
		Greffiers	14	6000 à 7000	90,500
		Greffiers adjoints.	55	3000 à 3800	190,700
		Secrétaires des parquets.	14	3200 à 4000	53,300
		Commis.	52	1200 à 2800	59,600
		Huissiers audienciers	50	300	15,000
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)			12,000
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines,</i> <i>Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres. —</i> <i>Personnel.</i>			
10		Présidents	8	6,000	48,000
		Juges d'instruction	8	4,750	38,000
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	8	6,000	48,000
		Substituts	8	4,000	32,000
		Greffiers	8	4500 à 5500	38,000
		Greffiers adjoints	15	2800 à 3600	46,800
		A REPORTER. fr.		322,800	1,965,450

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,448,040	1,448,840	»	800	1,447,210	1,432,063 62	
1,448,040	1,448,840	»	800	1,447,210	1,432,063 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		Secrétaires des parquets	8	3000 à 3800	25,900
		Commis	8	1200 à 2800	12,700
		Huissiers audienciers	16	200	3,200
		Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novembre 1889)			4,000
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.			320
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	90,000
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	6	4000 à 7000	52,000
		Augmentations de traitements au personnel des greffiers des tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novembre 1889).			4,630
11		Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles			
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.			
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	10	7000 à 8000	66,500
		— — — 2 ^e — (1)	17	6000 à 7000	120,000
		— — — 3 ^e — (2)	30	5000 à 6000	269,700
		— — — 4 ^e —	145	4000 à 5000	687,947
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé.	1	3,000	3,000
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	10	4600 à 5600	49,400
		— — — 2 ^e — (3)	17	5800 à 4600	78,900
		— — — 3 ^e — (4)	30	5000 à 3800	168,500
		— — — 4 ^e —	145	2200 à 2800	572,515
		Indemnités allouées à divers juges de paix (loi du 25 novembre 1889)			2,000
		Indemnités allouées en vertu de la même loi à divers greffiers de justices de paix.			1,000
		Augmentations de traitements au personnel des justices de paix et des greffiers (loi du 25 novembre 1889)			6,150
13		Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,448,040	1,448,840	»	800	1,447,210	1,432,063 62	
2,461,000	2,461,000	»	»	2,461,000	2,433,889 23	
213,000	213,000	»	»	213,000	207,893 28	
1,823,440	1,823,440	»	»	1,812,100	1,773,016 57	(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 ^{re} classe. (Loi du 23 no- vembre 1889.) (2) 3 titulaires jouissent, etc., de la 2 ^e classe.
125,000	125,000	»	»	123,000	119,536 40	(3) 2 titulaires jouissent, etc., de la 1 ^{re} classe. (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 ^e classe.
6,074,480	6,075,280	»	800	6,038,310	5,966,099 07	
DIMINUTION. . fr.		800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		nombre d'agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
COUR MILITAIRE.					
<i>Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>					
14	"	Auditeur général	1	8,500	8,500
	"	Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500
	"	Indemnité pour le service de l'auditorat général.	"	"	1,000
	"	Messagers	2	1200 à 1800	5,000
					19,000
<i>Matériel.</i>					
15	"	Matériel pour la Cour militaire	"	"	1,300
					1,500
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
16	"	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000
	"	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000
	"	Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000
	"	Huissier	1	200	200
	"	Ancien prévôt militaire	1	500	500
			1	540	540
			2	530	1,100
17	"	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	1	570	570
			1	600	600
			1	800	800
			1	720	720
					4,350
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.			1,467,000 "
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			33,000 "
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFERENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,000	19,000	»	»	19,600	20,098 90	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,239 38	
45,700	45,700	»	»	44,500	47,666 66	
4,330	4,330	»	»	4,330	4,330 »	
68,530	68,530	»	»	69,730	73,538 11	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500,000	2,225,200 86	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,300 »	
1,513,500	1,513,500	»	»	1,513,500	2,238,500 82	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE V.																										
PALAIS DE JUSTICE.																										
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																								
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																								
CHAPITRE VI.																										
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																										
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>																								
		<table border="1" data-bbox="363 1070 1366 1447"> <thead> <tr> <th data-bbox="564 1093 751 1115">NOMBRE D'AGENTS.</th><th data-bbox="970 1093 1150 1115">Appointements par an.</th><th data-bbox="1177 1093 1358 1115">Montant de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td><td>8,000 »</td><td rowspan="6" style="vertical-align: middle;"> } 16,500 </td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td><td>300 »</td></tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable.</td><td>3,500 »</td></tr> <tr> <td>1 Commis.</td><td>2,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td><td>»</td><td rowspan="2" style="vertical-align: middle;"> } 290,000 </td></tr> <tr> <td>Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités</td><td>500 »</td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td><td>273,500</td><td></td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	} 16,500	1 Contrôleur de la comptabilité.	300 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Secrétaire comptable.	3,500 »	1 Commis.	2,000 »	1 Concierge	1,000 »	1 Encaisseur	»	} 290,000	Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »	Personnel des ateliers.	273,500	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																								
1 Directeur	8,000 »	} 16,500																								
1 Contrôleur de la comptabilité.	300 »																									
1 Traducteur.	1,000 »																									
1 Secrétaire comptable.	3,500 »																									
1 Commis.	2,000 »																									
1 Concierge	1,000 »																									
1 Encaisseur	»	} 290,000																								
Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »																									
Personnel des ateliers.	273,500																									
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																								
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel. (<i>Y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire</i>)																								
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																								
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																								
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
107,000	107,000	,	,	107,000	106,165 97	
107,000	107,000	,	,	107,000	106,165 97	
290,000	290,000	,	,	290,000	237,397 75	
200,000	200,000	,	,	230,000	144,527 47	
15,000	15,000	,	,	15,000	4,627 58	
11,000	11,000	,	,	11,000	10,981 54	
8,000	8,000	,	,	8,000	7,822 59	
524,000	524,000	,	,	574,000	405,356 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																													
CHAPITRE VII.																																															
PENSIONS ET SECOURS.																																															
27	»	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)																																													
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																													
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																													
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																													
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																													
CHAPITRE VIII.																																															
CULTES.																																															
Culte catholique.																																															
31	»	Clergé supérieur du culte catholique																																													
<table><tr><th>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Archevêque.</td><td>1</td><td>21,000 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Évêques</td><td>5</td><td>16,000 »</td><td>80,000 »</td></tr><tr><td>Frais de tournées et du secrétariat</td><td>»</td><td>»</td><td>21,600 »</td></tr><tr><td>Secrétaires d'archevêché</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>5,000 »</td></tr><tr><td>— d'évêché</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Vicaires généraux</td><td>4</td><td>5,600 »</td><td>14,400 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>10</td><td>3,200 »</td><td>32,000 »</td></tr><tr><td>Chanoines</td><td>20</td><td>2,400 »</td><td>48,000 »</td></tr><tr><td>—</td><td>52</td><td>2,000 »</td><td>64,000 »</td></tr><tr><td></td><td>73</td><td></td><td>285,000 »</td></tr></table>				CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Évêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaires d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	4	5,600 »	14,400 »	— —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	—	52	2,000 »	64,000 »		73		285,000 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																												
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																												
Évêques	5	16,000 »	80,000 »																																												
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																												
Secrétaires d'archevêché	2	1,500 »	5,000 »																																												
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																												
Vicaires généraux	4	5,600 »	14,400 »																																												
— —	10	3,200 »	32,000 »																																												
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																												
—	52	2,000 »	64,000 »																																												
	73		285,000 »																																												
		A REPORTER. . . fr.																																													

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,000	20,000	»	»	20,000	15,000	»
9,000	9,000	»	»	9,000	7,683	»
4,000	4,000	»	»	4,000	2,500 4	»
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000	»
57,000	57,000	»	»	37,000	29,185	»
285,000	285,000	»	»	285,000	283,033 33	
285,000	285,000	»	»	285,000	283,033 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . fr.
32	»	Clergé inférieur du culte catholique			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe.	89	2,047 50	182,227 50
		Curés de 2 ^e classe	16	1,600 »	25,600 »
		— — — — —	47	1,500 »	70,500 »
		— — — — —	79	1,563 »	107,853 »
		Desservants	239	1,200 »	310,800 »
		— — — — —	561	1,100 »	617,100 »
		— — — — —	2,083	950 »	1,980,750 »
		Chapelains	»	»	»
		— — — — —	13	700 »	10,500 »
		— — — — —	152	600 »	79,200 »
		Vicaires	1	800 »	800 »
		— — — — —	12	700 »	8,400 »
		— — — — —	1,739	600 »	1,045,400 »
		Coadjuteur	1	600 »	600 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.			
		Places nouvelles à créer	»	»	62,287 50
			5,056		4,500,000 »
33	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
		Culte protestant et anglican.			
34	»	Traitements des pasteurs et employés			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	6	4,000 »	24,000 »
		— — — — —	1	3,951 20	3,951 20
		— — — — —	2	3,528 »	7,056 »
		— — — — —	2	2,900 »	5,800 »
		— — — — —	5	2,400 »	12,000 »
		— — — — —	5	2,280 »	11,400 »
		— — — — —	1	1,900 »	1,900 »
		— — — — —	1	1,500 »	1,500 »
		— — — — —	1	1,400 »	1,400 »
		— — — — —	5	1,200 »	6,000 »
		— — — — —	»	»	»
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		— — — — —	1	762 »	762 »
		— — — — —	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers.	2	258 »	516 »
		— — — — —	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	1,714 80
			46		83,200 »
					A REPORTER. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		ACROISSMENT.	DIMINUTION.			
285,000	285,000	»	»	285,000	283,053 53	
4,500,000	4,500,000	»	»	4,449,000	4,407,951 76	
600,000	600,000	»	»	500,000	500,000 »	
85,200	83,200	»	»	83,200	80,947 86	
5,468,200	5,468,200	»	»	5,317,200	5,271,952 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																															
		REPORT. . . fr.																																															
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																															
		Culte israélite.																																															
36	»	Traitements des ministres et employés																																															
		<table><tr><th>MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Grand rabbin</td><td>1</td><td>3,292 »</td><td>3,292 »</td></tr><tr><td>Ministres officiants</td><td>2</td><td>2,125 »</td><td>4,250 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>2</td><td>1,500 »</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,500 »</td><td>1,500 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,200 »</td><td>1,200 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>1,000 »</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>— —</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800 »</td></tr><tr><td>Secrétaire du consistoire.</td><td>1</td><td>800 »</td><td>800 »</td></tr><tr><td>Augmentations de traitements</td><td>»</td><td>»</td><td>358 »</td></tr><tr><td></td><td>10</td><td></td><td>18,000 »</td></tr></table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Grand rabbin	1	3,292 »	3,292 »	Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »	— —	2	1,500 »	3,000 »	— —	1	1,500 »	1,500 »	— —	1	1,200 »	1,200 »	— —	1	1,000 »	1,000 »	— —	1	800 »	800 »	Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »	Augmentations de traitements	»	»	358 »		10		18,000 »
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																														
Grand rabbin	1	3,292 »	3,292 »																																														
Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »																																														
— —	2	1,500 »	3,000 »																																														
— —	1	1,500 »	1,500 »																																														
— —	1	1,200 »	1,200 »																																														
— —	1	1,000 »	1,000 »																																														
— —	1	800 »	800 »																																														
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »																																														
Augmentations de traitements	»	»	358 »																																														
	10		18,000 »																																														
37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																															
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																															
		Pensions et secours pour les divers cultes.																																															
39	»	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .																																															
40	»	Secours à des ministres des cultes																																															
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS accumulés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,468,200	5,468,200	»	»	5,517,200	5,271,952 95	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,505 88	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,642 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
16,000	16,000	»	»	16,000	12,747 01	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
5,553,200	5,553,200	»	»	5,402,200	5,311,827 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																									
CHAPITRE IX.																																																																																																																											
BIENFAISANCE.																																																																																																																											
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																																											
41	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.																																																																																																																									
42	»	Subsides : a) 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés																																																																																																																									
43	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles																																																																																																																									
	»	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études (pour mémoire)																																																																																																																									
SECTION DEUXIÈME. — Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																																											
44	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements).																																																																																																																									
<table><tr><th>PERSONNEL.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire des comités d'inspection</td><td>1</td><td>2,800</td><td>2,800</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>5</td><td>5,000 - 9,600</td><td>34,600</td></tr><tr><td>Sous-directeur</td><td>1</td><td>5,000 - 4,500</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Aumôniers</td><td>5</td><td>2,800 - 5,200</td><td>15,150</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>2</td><td>1,000 - 1,800</td><td>3,000</td></tr><tr><td>Médecins principaux</td><td>5</td><td>2,200 - 2,600</td><td>15,000</td></tr><tr><td>— adjoints⁽¹⁾</td><td>5</td><td>1,200 - 1,800</td><td>⁽¹⁾ 4,400</td></tr><tr><td>Instituteurs principaux⁽²⁾</td><td>6</td><td>2,700 - 3,100</td><td>⁽²⁾ 17,500</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>15</td><td>1,800 - 2,100</td><td>50,550</td></tr><tr><td>Agents-comptables</td><td>5</td><td>5,100 - 5,700</td><td>17,650</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>4</td><td>2,200 - 2,900</td><td>10,550</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>9</td><td>1,700 - 2,100</td><td>17,500</td></tr><tr><td>— de 5^e classe</td><td>15</td><td>1,500 - 1,600</td><td>18,800</td></tr><tr><td>Magasiniers</td><td>5</td><td>1,700 - 2,100</td><td>10,200</td></tr><tr><td>Surveillantes religieuses</td><td>47</td><td>700 - 800</td><td>35,500</td></tr><tr><td>Surveillantes laïques</td><td>2</td><td>"</td><td>1,080</td></tr><tr><td>Surveillants en chef</td><td>9</td><td>1,800 - 2,600</td><td>21,550</td></tr><tr><td>Surveillants de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td><td>120</td><td>1,100 - 1,750</td><td>176,500</td></tr><tr><td>Professeur d'agriculture</td><td>2</td><td>"</td><td>2,800</td></tr><tr><td>Maîtres de musique</td><td>5</td><td>"</td><td>900</td></tr><tr><td>Maître de dessin</td><td>7</td><td>"</td><td>200</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>1</td><td>"</td><td>1,400</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites</td><td>4</td><td>"</td><td>2,050</td></tr><tr><td>Frais de représentation</td><td>"</td><td>"</td><td>850</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>"</td><td>"</td><td>9,700</td></tr><tr><td>Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.</td><td>"</td><td>"</td><td>80,540</td></tr><tr><td>Pour augmentations éventuelles</td><td>"</td><td>"</td><td>8,800</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)</td><td>"</td><td>"</td><td>5,450</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>274</td><td></td><td>543,400</td></tr></table>				PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Secrétaire des comités d'inspection	1	2,800	2,800	Directeurs	5	5,000 - 9,600	34,600	Sous-directeur	1	5,000 - 4,500	3,000	Aumôniers	5	2,800 - 5,200	15,150	— adjoints	2	1,000 - 1,800	3,000	Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	15,000	— adjoints ⁽¹⁾	5	1,200 - 1,800	⁽¹⁾ 4,400	Instituteurs principaux ⁽²⁾	6	2,700 - 3,100	⁽²⁾ 17,500	— adjoints	15	1,800 - 2,100	50,550	Agents-comptables	5	5,100 - 5,700	17,650	Commis de 1 ^{re} classe	4	2,200 - 2,900	10,550	— de 2 ^e classe	9	1,700 - 2,100	17,500	— de 5 ^e classe	15	1,500 - 1,600	18,800	Magasiniers	5	1,700 - 2,100	10,200	Surveillantes religieuses	47	700 - 800	35,500	Surveillantes laïques	2	"	1,080	Surveillants en chef	9	1,800 - 2,600	21,550	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	120	1,100 - 1,750	176,500	Professeur d'agriculture	2	"	2,800	Maîtres de musique	5	"	900	Maître de dessin	7	"	200	Organistes, chantres, acolytes	1	"	1,400	Aumôniers protestants et israélites	4	"	2,050	Frais de représentation	"	"	850	Frais de route et de séjour	"	"	9,700	Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	80,540	Pour augmentations éventuelles	"	"	8,800	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	"	"	5,450	TOTAL	274		543,400
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																								
Secrétaire des comités d'inspection	1	2,800	2,800																																																																																																																								
Directeurs	5	5,000 - 9,600	34,600																																																																																																																								
Sous-directeur	1	5,000 - 4,500	3,000																																																																																																																								
Aumôniers	5	2,800 - 5,200	15,150																																																																																																																								
— adjoints	2	1,000 - 1,800	3,000																																																																																																																								
Médecins principaux	5	2,200 - 2,600	15,000																																																																																																																								
— adjoints ⁽¹⁾	5	1,200 - 1,800	⁽¹⁾ 4,400																																																																																																																								
Instituteurs principaux ⁽²⁾	6	2,700 - 3,100	⁽²⁾ 17,500																																																																																																																								
— adjoints	15	1,800 - 2,100	50,550																																																																																																																								
Agents-comptables	5	5,100 - 5,700	17,650																																																																																																																								
Commis de 1 ^{re} classe	4	2,200 - 2,900	10,550																																																																																																																								
— de 2 ^e classe	9	1,700 - 2,100	17,500																																																																																																																								
— de 5 ^e classe	15	1,500 - 1,600	18,800																																																																																																																								
Magasiniers	5	1,700 - 2,100	10,200																																																																																																																								
Surveillantes religieuses	47	700 - 800	35,500																																																																																																																								
Surveillantes laïques	2	"	1,080																																																																																																																								
Surveillants en chef	9	1,800 - 2,600	21,550																																																																																																																								
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	120	1,100 - 1,750	176,500																																																																																																																								
Professeur d'agriculture	2	"	2,800																																																																																																																								
Maîtres de musique	5	"	900																																																																																																																								
Maître de dessin	7	"	200																																																																																																																								
Organistes, chantres, acolytes	1	"	1,400																																																																																																																								
Aumôniers protestants et israélites	4	"	2,050																																																																																																																								
Frais de représentation	"	"	850																																																																																																																								
Frais de route et de séjour	"	"	9,700																																																																																																																								
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	"	"	80,540																																																																																																																								
Pour augmentations éventuelles	"	"	8,800																																																																																																																								
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	"	"	5,450																																																																																																																								
TOTAL	274		543,400																																																																																																																								
45	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble																																																																																																																									
A REPORTER. fr.																																																																																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,745,000	2,745,000	»	»	2,745,000	2,172,694 21	
100,000	100,000	»	»	100,000	150,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	11,387 80	
»	»	»	»	»	6,505 70	
545,400	555,000	8,400	»	521,000	518,906 85	
994,600	1,003,000	»	8,400	1,015,000	915,616 73	
4,396,000	4,396,000	8,400	8,400	4,394,000	3,755,509 27	

(1) Le médecin adjoint de l'école de Saint Hubert ne jouit que d'une indemnité de 500 francs

(2) 4 instituteurs ne jouissent pas encore du minimum de traitement attaché à leurs fonctions

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																						
		REPORT. . . . fr.																																																																						
46	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État																																																																						
47	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance																																																																						
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																																																																						
		CHAPITRE X.																																																																						
		PRISONS.																																																																						
48	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation																																																																						
49	»	Salaires des détenus																																																																						
50	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel																																																																						
51	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.																																																																						
52	»	Traitements des fonctionnaires et employés																																																																						
		PERSONNEL.																																																																						
		<table><tr><th>DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.</th><th>TOTAL des traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaires des Commissions administratives</td><td>3</td><td>2,200</td><td>2,800</td><td>(1) 8,900 »</td></tr><tr><td>— de la Commission d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>5,000</td><td>6,500</td><td>125,850 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>6</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>19,750 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>700</td><td>2,800</td><td>50,600 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>6</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>11,600 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>27</td><td>700</td><td>2,800</td><td>54,600 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>4</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>(2) 6,900 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>2</td><td>1,500</td><td>2,500</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td>Pharmaciens</td><td>5</td><td>2,000</td><td>2,500</td><td>6,000 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>17</td><td>1,800</td><td>2,800</td><td>37,250 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>5</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>10,200 »</td></tr><tr><td>A REPORTER.</td><td>152</td><td></td><td>fr.</td><td>316,650 »</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.	Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	(1) 8,900 »	— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »	Directeurs	29	5,000	6,500	125,850 »	— adjoints	6	3,000	4,500	19,750 »	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	50,600 »	— adjoints.	6	1,800	2,200	11,600 »	Médecins	27	700	2,800	54,600 »	— adjoints	4	1,800	2,200	(2) 6,900 »	— aliénistes	2	1,500	2,500	4,000 »	Pharmaciens	5	2,000	2,500	6,000 »	Instituteurs	17	1,800	2,800	37,250 »	— adjoints	5	1,800	2,200	10,200 »	A REPORTER.	152		fr.	316,650 »
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.																																																																				
Secrétaires des Commissions administratives	3	2,200	2,800	(1) 8,900 »																																																																				
— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1,000 »																																																																				
Directeurs	29	5,000	6,500	125,850 »																																																																				
— adjoints	6	3,000	4,500	19,750 »																																																																				
Aumôniers catholiques	29	700	2,800	50,600 »																																																																				
— adjoints.	6	1,800	2,200	11,600 »																																																																				
Médecins	27	700	2,800	54,600 »																																																																				
— adjoints	4	1,800	2,200	(2) 6,900 »																																																																				
— aliénistes	2	1,500	2,500	4,000 »																																																																				
Pharmaciens	5	2,000	2,500	6,000 »																																																																				
Instituteurs	17	1,800	2,800	37,250 »																																																																				
— adjoints	5	1,800	2,200	10,200 »																																																																				
A REPORTER.	152		fr.	316,650 »																																																																				
		A REPORTER. . . . fr.																																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,596,000	4,596,000	8,400	8,400	4,594,000	5,755,509 27	
60,000	60,000	»	»	60,000	50,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
4,461,000	4,461,000	8,400	8,400	4,459,000	5,810,509 27	
990,000	990,000	»	»	990,000	952,664 90	
160,000	160,000	»	»	160,000	148,607 46	
22,000	22,000	»	»	22,000	25,175 55	
15,000	15,000	»	»	15,000	14,712 57	
1,235,000	1,235,000	»	»	1,217,500	1,162,086 80	
2,420,000	2,420,000	»	»	2,404,500	2,281,245 20	

(¹) Application à un secrétaire de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

(²) L'un des médecins adjoints, attaché exceptionnellement à une prison de la 2^e classe (celle d'Anvers), ne jouit que d'un traitement de 800 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		PERSONNEL (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	132		316,650 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	3	2,800 5,400	10,200 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	15	2,500 2,900	42,500 »
		— de 2 ^e — (comptables).	17	1,900 2,500	58,900 »
		— de 2 ^e —	13	1,600 2,000	(1) 26,500 »
		— de 3 ^e — (comptables).	10	1,500 1,800	17,100 »
		— de 3 ^e —	25	1,200 1,500	51,550 »
		Magasiniers.	5	1,600 2,000	(2) 10,500 »
		Aides-commis et commis surnuméraires.	24	500 600	10,900 »
		Surveillantes religieuses.	77	700 800	54,370 »
		— laïques.	7	800 800	5,600 »
		Chefs-surveillants.	16	1,800 2,600	55,400 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	557	1,500 1,600	515,100 »
		École de surveillants (Saint-Gilles, Gand, Louvain).	15	1,100 1,100	16,500 »
		Commissionnaires et barbiers.	22	125 1,000	12,688 »
		Maître de musique.	1	600 600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes.	59	40 400	8,595 »
		Aumôniers protestants et israélites.	24	240 300	6,664 »
		Contremaitres et surveillants des travaux.	12	1,600 2,500	24,800 »
		Chevronaux aux surveillants.	»	50 500	25,000 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.), augmentations de traitement.	»	» »	22,285 »
		TOTAL.	834		1,255,000 »
53	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
54	»	Frais d'impression et de bureau.			
55	»	Patronage des condamnés libérés.			
56	»	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles.			
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
57	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (2 ^e annuité).
	»	Installation de l'éclairage électrique à l'École de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'École de bienfaisance de Namur (<i>pour mémoire</i>)
	»	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. Achèvement (<i>pour mémoire</i>).
61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction. — Désaffectation de la prison des femmes, à Bruxelles, et appropriation de cet établissement en une prison pour prévenus civils (hommes). — Aménagement d'une prison pour femmes dans une partie des bâtiments de la prison de la rue des Minimes
62	»	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville
	»	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (3 ^e annuité) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Création d'un quartier spécial pour condamnés aliénés à l'asile de Tournai (<i>pour mémoire</i>)
	»	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État (<i>pour mémoire</i>).
	»	Constructions à l'asile d'aliénées de Mons et remboursement de sommes dues à la corporation fermière (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
48,000	48,000	»	»	41,000	38,898 66	
16,000	16,000	»	»	16,000	14,565 77	
64,000	64,000	»	»	57,000	53,264 45	
100,000	100,000	»	»	»	»	
»	44,000	»	44,000	»	»	
»	2,000	»	2,000	»	28,254 15	
500,000	150,000	550,000	»	»	»	
8,500	»	8,500	»	»	»	
»	»	»	»	100,000	100,000 »	
»	»	»	»	»	24,524 89	
»	245,250	»	245,250	194,000	6,107 10	
»	150,000	»	150,000	»	»	
608,500	691,250	558,500	441,250	294,000	158,666 14	
AUGMENTATION. . fr.		82,750				

BUDGET DE L'EXERCICE 1899.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Dépenses exceptionnelles.
ENSEMBLE. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1899.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1898.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1897.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1896.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
587,000 »	582,000 »	5,000 »	»	582,000 »	581,531 40	
6,074,480 »	6,075,280 »	»	800 »	6,058,510 »	5,966,099 07	
68,330 »	68,330 »	»	»	69,750 »	75,335 11	
1,515,500 »	1,515,500 »	»	»	1,515,500 »	2,258,500 82	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,165 97	
524,000 »	524,000 »	»	»	574,000 »	405,356 93	
57,000 »	37,000 »	»	»	57,000 »	29,185 »	
5,553,200 »	5,553,200 »	»	»	5,402,200 »	5,541,827 84	
4,461,000 »	4,461,000 »	»	»	4,439,000 »	5,810,309 27	
2,648,000 »	2,664,000 »	»	16,000 »	2,576,500 »	2,483,215 26	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
64,000 »	64,000 »	»	»	57,000 »	55,264 45	
608,500 »	691,250 »	»	82,750 »	294,000 »	158,666 14	
22,505,810 »	22,400,360 »	5,000 »	99,550 »	21,790,040 »	21,307,255 24	
DIMINUTION . . . fr.		94,550				

(174)